EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 9

DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE
A LA VENTE D'UN BIEN AYANT FAIT L'OBJET D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT

En application des dispositions des articles L2252-1, L2252-2 du code général des collectivités territoriales et 2298 du code civil, la Ville a, par délibération du 28 mars 2003, accordé sa garantie à la Société Anonyme d'Economie Mixte SONACOTRA.

Cette garantie s'établissait à hauteur de 50% d'un Prêt Locatif Aidé d'Intégration d'un montant de 677 785 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'amélioration de la Résidence Sociale La Poste, située 32 Rue Bansac à Clermont-Ferrand.

Au regard de l'article 4 de la convention de garantie d'emprunt alors signée le 24 avril 2003 entre la Ville de Clermont-Ferrand et la SONACOTRA, il appartient à la Collectivité d'autoriser la vente de l'immeuble pour l'amélioration duquel la Ville a accordé cette garantie.

Le 27 octobre 2014, la société ADOMA (ex-SONACOTRA) a sollicité cet accord pour céder le bien à l'OPHIS Puy-de-Dôme, étant précisé que le prêt objet de la garantie sera intégralement remboursé à la suite de la vente,

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, que la Ville donne son accord à ADOMA pour la cession du bien immobilier précité et d'autoriser le Maire, avec faculté d'être représenté par Mme. Françoise NOUHEN, Adjointe, à signer tous les actes nécessaires à sa matérialisation.

DELIBERATION

Les propositions sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2014
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances

Françoise NOUHEN